



## Institut de la gestion déléguée

**Fort d'une expérience approfondie dans la gestion publique et dans le financement de projets et d'infrastructures, François Bergère est nommé Délégué Général de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), après avoir occupé plusieurs postes stratégiques en France et à l'international.**

## Une expertise internationale en finance et gestion, qui vient renforcer l'IGD

Conseiller-Maître à la Cour des Comptes formé à HEC Paris et à l'ENA, François Bergère dispose d'une vaste expérience dans la gestion publique et le financement de projets et infrastructures, notamment au Ministère français des Finances, où il a mis en place la Mission d'Appui aux PPP (Partenariats Publics Privés) entre 2005 et 2014.

Après avoir eu la charge de plusieurs fonds multinationaux d'investissement en projets d'infrastructures en Asie et en zone OCDE, il poursuit sa carrière internationale en intégrant la Banque Mondiale en tant que directeur du programme PPIAF (Public-Private Investment Advisory Facility) jusqu'en 2018. Il a ensuite assumé les fonctions de Secrétaire Général de l'Association des Investisseurs de Long-Terme en Infrastructure et de Directeur général de FAST-Infra Group (Finance to Accelerate Sustainable Trainsition-Infrastructure).

# FRANÇOIS BERGÈRE EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE (IGD)



# L'IGD, 25 ans d'expertise au cœur des enjeux du service public

Les services publics sont essentiels à la vie quotidienne des Français, et leur bon fonctionnement est crucial pour garantir la qualité de vie des citoyens. L'État ou les collectivités territoriales peuvent choisir entre deux modes de gestion pour ces services : la gestion directe ou la gestion déléguée. Dans ce dernier cas, la réalisation, la construction, l'entretien des équipements, le financement et la gestion des services publics et/ou des infrastructures associées sont en tout ou parties confiés à un opérateur privé, public ou mixte.

L'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) joue un rôle central dans ce domaine en réunissant les parties prenantes publiques et privées. L'Institut s'appuie notamment sur sa commission juridique et sa commission économique et financière pour exercer ses missions qui consistent à identifier les situations dans lesquelles la gestion déléguée est génératrice de valeur et rechercher les modèles contractuels et économiques susceptibles de maximiser cette dernière.

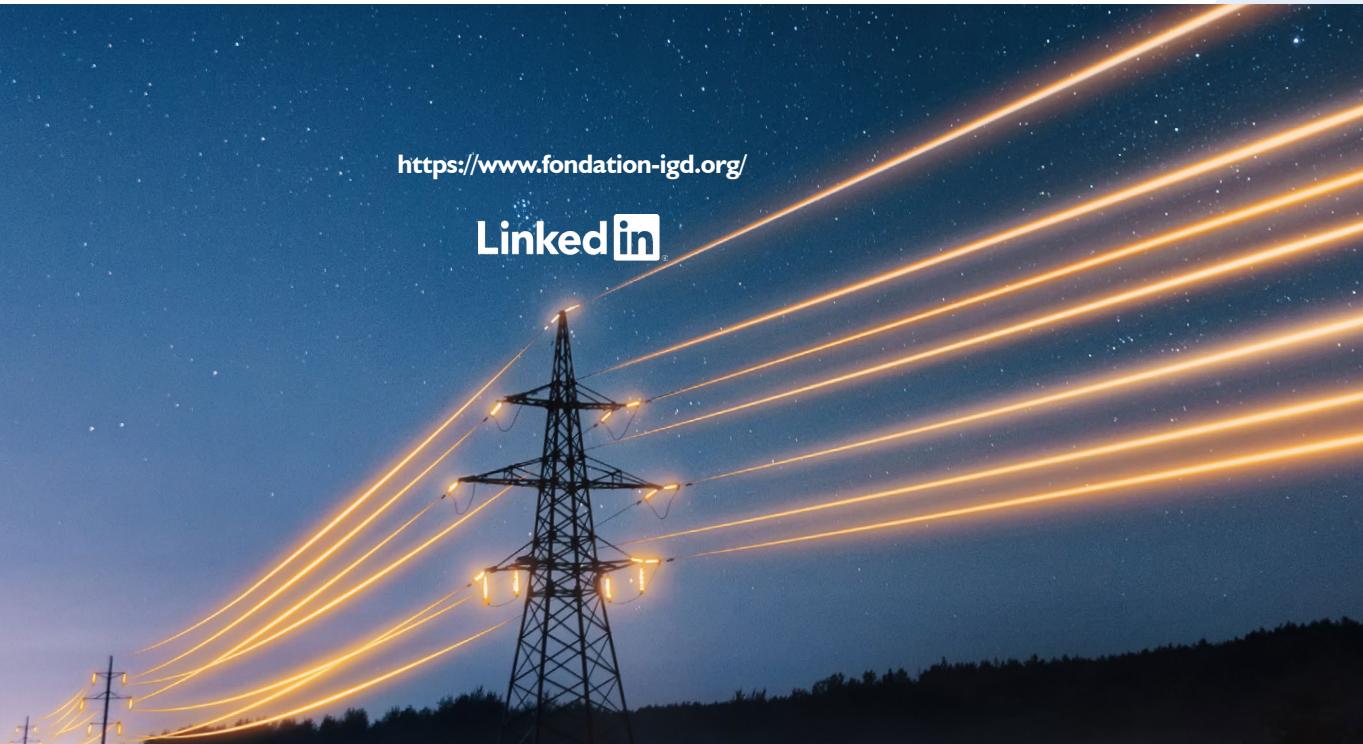
*"Je suis très heureux de rejoindre l'IGD pour poursuivre le développement de la gestion déléguée. A l'heure où les besoins en infrastructures publiques sont croissants et où les ressources publiques se font rares, il est plus que jamais essentiel de revisiter cette relation stratégique entre le secteur public et le secteur privé."* François Bergère

## A propos de l'IGD :

Créé en 1996, l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) réunit l'ensemble des parties prenantes à la gestion des services publics : collectivités, entreprises, usagers, et experts. Seule instance à rassembler tous ces acteurs, l'IGD œuvre pour une gestion performante et efficace des services publics en France (gestion de l'eau, des déchets, des transports publics, de la rénovation énergétique, etc.).

Reconnu organisme d'intérêt général, l'IGD construit depuis près de 30 ans ses activités en se plaçant comme un centre de réflexion et d'initiative au moyen d'une active et nécessaire coopération entre le monde public et le secteur privé.

<https://www.fondation-igd.org/>



## CONTACT PRESSE :

Célia Robin  
celia.robin@publicis.com  
+33 6 18 63 42 05